



منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación
--	--------------------	--	--	---	--

COMMISSION DES PECHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST (COPACO)

DIX-SEPTIEME SESSION

Miami, États-Unis d'Amérique, 15-18 Juillet 2019

Institutionnalisation d'un mécanisme intégré de collaboration régional pour l'évaluation et l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement marin et de ses contributions à une économie durable des océans dans la grande région Caraïbe

Le présent document a pour objet d'informer les participants à la dix-septième session de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) sur les efforts de collaboration en cours visant à élaborer et institutionnaliser un mécanisme régional à long terme pour l'évaluation intégrée et l'établissement de rapports périodiques sur l'état de l'environnement marin et des économies associées (SOMEE) y compris des pêches; et de demander aux pays membres de continuer à soutenir ce processus et à y participer.

Mesures suggérées à l'attention de la Commission

Notant la Résolution COPACO/XVII/2019/18 relative au SOMEE CLME+, les pays membres de la COPACO-FAO sont invités à:

- Demander au Secrétariat de continuer d'agir en collaboration et en coordination avec ses pays membres, l'UCP CLME+ et les membres du MCP, ainsi qu'avec le Mécanisme de coordination provisoire en faveur de la pêche, pour promouvoir l'institutionnalisation du mécanisme SOMEE, notamment en recherchant des possibilités d'harmonisation et de synergies entre les efforts d'établissement de rapports SOFIA-COPACO et SOMEE et en intégrant les éléments du mécanisme SOMEE qui relèvent du mandat de la COPACO dans le programme de travail de la Commission;
- Partager des données et des informations avec la COPACO en vue de préparer les sections et les sous-chapitres sur les pêches du SOMEE; et
- Demander au Secrétariat de contribuer à faciliter et encourager l'examen par les pays membres de la COPACO du projet de contenu sur les pêches du SOMEE, y compris le processus de développement du sous-chapitre sur la langouste

INTRODUCTION ET CONTEXTE

L'état de l'environnement marin et des économies associées (SOMEE) est conçu comme un mécanisme régional clé pour faciliter la prise de décision aux niveaux régional et sous-régional. Il a pour but de sensibiliser, de suivre l'avancement (notamment vers les Objectifs de développement durable), et d'informer et de déclencher des actions (par exemple, en soutenant l'élaboration de politiques renforcées et créatrices de synergies, la prise de décision et la programmation). Le SOMEE ne se limitera pas à évaluer les problèmes environnementaux, il montrera aussi comment les ressources biologiques marines de la région peuvent contribuer au bien-être humain, au développement d'économies bleues durables, et à la réduction des risques de catastrophe, ainsi qu'à l'atténuation du changement climatique et à la résilience face à celui-ci. Le document vise aussi à mettre en lumière les autres activités proposées pour améliorer, harmoniser, intégrer et développer les efforts d'établissement de rapports régionaux sur les ressources halieutiques, notamment entrepris dans le cadre de la COPACO, dans ce mécanisme d'établissement de rapports intégré. Pour plus d'informations sur le SOMEE, voir [SOMEE Information Booklet](#)

Les efforts qui viennent d'être décrits sont soutenus par le Projet PNUD/FEM (2015-2021) « *Catalyser la mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la gestion durable des ressources biologiques marines partagées dans les Grands écosystèmes marins du plateau Nord-Brézil-Caraïbes (CLME+)*. Ce projet soutient la mise en œuvre du Programme d'action stratégique (PAS) CLME+ (2015-2025) approuvé, pour aider la région à réaliser ses aspirations en matière de développement socio-économique résilient face au climat, et d'économie durable des océans. À ce jour, le PAS a été approuvé par 26 pays, couvrant aussi 8 territoires d'outre-mer. Le PAS s'attaque en particulier aux causes profondes de la dégradation des habitats, de la pollution marine et de l'insoutenabilité de la pêche qui, selon des Analyses diagnostiques transfrontalières (ADT) conduites dans le cadre du précédent projet « CLME » PNUD/FEM (2009-2014), sont les problèmes prioritaires de l'environnement marin. Deux de ces causes profondes sont liées aux défaillances des arrangements de gouvernance et à (l'accès) inadéquat aux données et informations utiles pour renforcer la prise de décision.

Pour remédier à la première cause profonde, des efforts sont actuellement déployés pour consolider un réseau régional de collaboration multi-niveaux, constitué de départements gouvernementaux et d'Organisations intergouvernementales (OIG), dont le mandat principal porte sur l'environnement marin (Figure 1): le Cadre de gouvernance régional (CGR) CLME+. Dans le cadre de ces efforts, des consultations sont actuellement facilitées par le projet CLME+ pour déterminer la forme et les fonctions d'un Mécanisme de coordination (permanent) pour la gouvernance intégrée des océans.

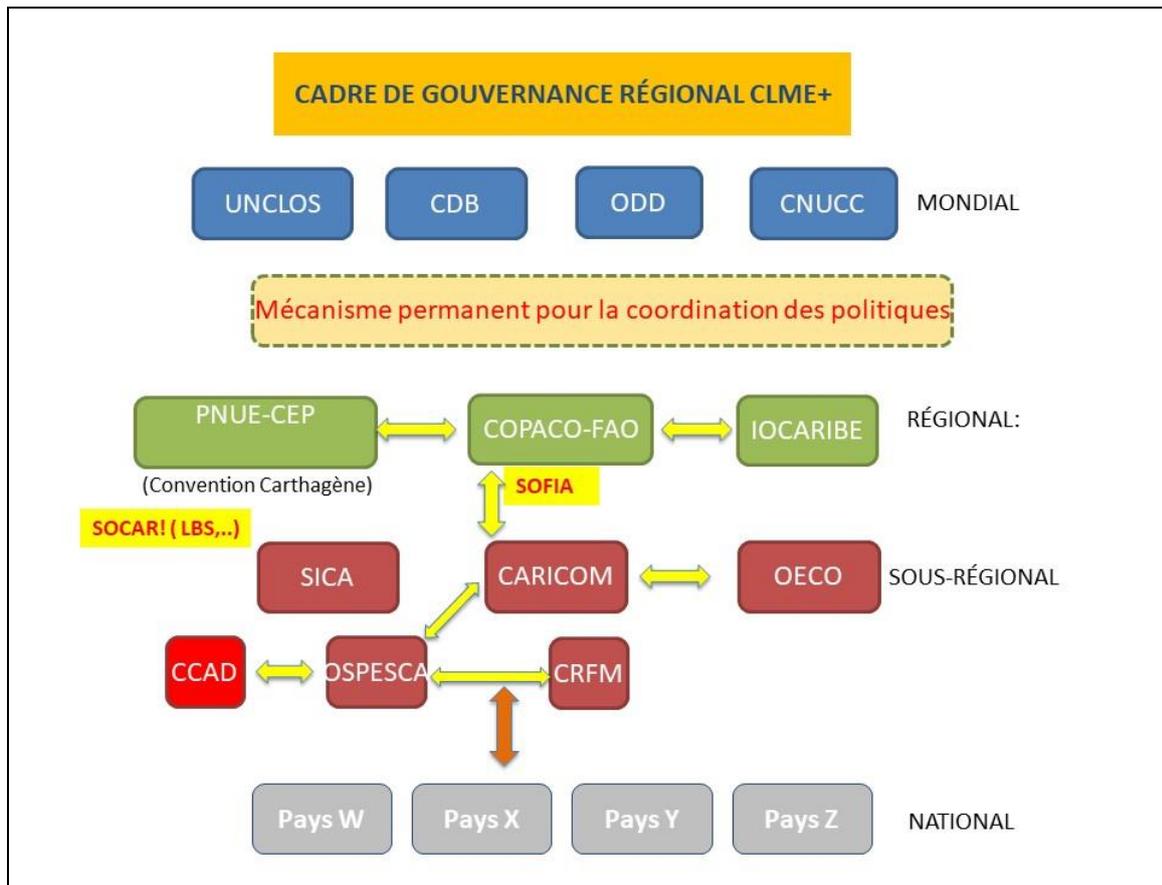


Figure 1. Cadre de gouvernance régionale CLME+

Dans l'intervalle, un Mécanisme de coordination provisoire (MCP) du PAS CLME+ a été établi dans huit OIG régionales, dont la COPACO-FAO (Figure 2). Le MCP est chargé dans le cadre de son mandat : de soutenir l'élaboration et l'institutionnalisation du mécanisme d'établissement de rapport SOMEE. L'unité de coordination du projet CLME+ assure le secrétariat (par intérim) du mécanisme.

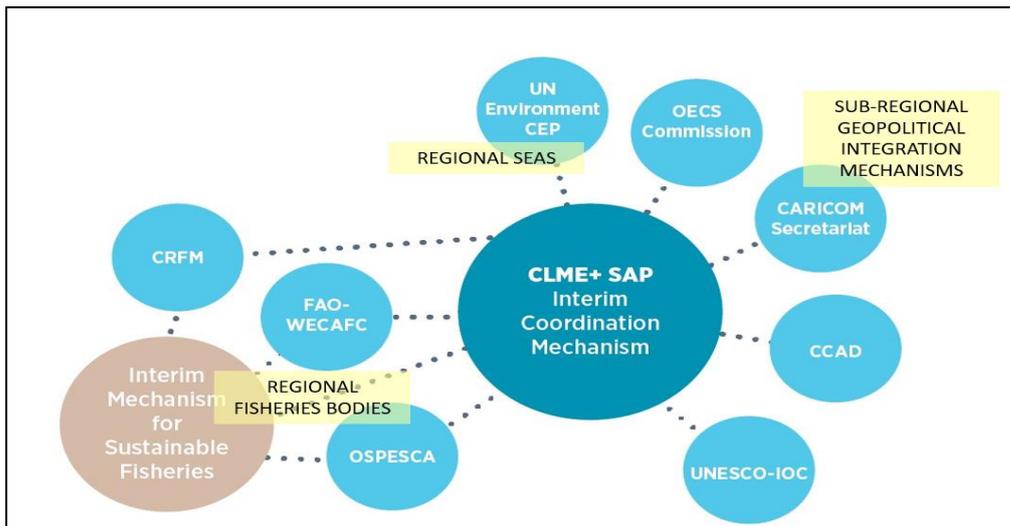


Figure 2. Structure du Mécanisme de coordination provisoire du PAS CLME+

INSTITUTIONNALISATION D'UN MÉCANISME D'ÉVALUATION ET D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT MARIN ET DES ÉCONOMIES ASSOCIÉES.

En réponse à l'appel lancé par le PAS CLME+, à renforcer les capacités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur l'état des écosystèmes marins dans la région CLME+, le Projet CLME+ soutient l'élaboration et l'institutionnalisation du mécanisme SOMEE. Alors que plusieurs organisations régionales sont chargées d'entreprendre des évaluations de l'état de l'environnement marin ou des ressources biologiques qui lui sont associées, les évaluations ont souvent été ponctuelles et fragmentées, et elles n'ont pas exploré de manière explicite le lien entre l'état de l'environnement et la gouvernance, le bien-être humain et les économies, selon une approche intégrée. Par ailleurs, les méthodes d'évaluation, notamment les cadres et les approches analytiques, varient selon les domaines thématiques et les organisations responsables, voire selon les rapports établis. Ces incohérences font qu'il est difficile de produire et de reproduire périodiquement des évaluations globales intégrées permettant de suivre les progrès accomplis et de mesurer le chemin restant à parcourir et, partant, de tirer un profit maximal de ces évaluations pour renforcer la prise de décision. Le SOMEE vise à remédier à ce problème en s'appuyant sur des rapports existants tels que le rapport de la FAO sur la Situation des pêches et de l'aquaculture (SOFIA) et le rapport sur la pollution d'origine terrestre et les habitats marins de la Convention de Carthagène des Nations Unies pour la protection de l'environnement, et en permettant à la région d'adopter officiellement une approche normalisée pour l'établissement des rapports.

La durabilité de l'approche SOMEE sera assurée en incorporant l'élaboration concertée et périodique des rapports SOMEE dans les mandats des OIG qui constituent le socle du CGR CLME+ (MCP PAS CLME+). La coordination générale du mécanisme SOMEE devrait être au cœur des responsabilités du mécanisme de coordination.

L'approche SOMEE

L'approche SOMEE consistera à poser une série de questions inter-reliées (Figure 3) pour transmettre des messages clés, en s'appuyant sur le cadre analytique DPSIR (*de l'anglais Driver (D) - Pressure (P) Status (S) Impact (I) Response*) (Moteur - Pression - État - Impact - Réponse) et sur le Cadre d'évaluation de l'efficacité de la gouvernance, pour explorer les conditions actuelles,

passées et futures potentielles des habitats, de la biodiversité et des stocks de poissons marins, les conséquences pour le bien-être humain et nos économies, et les raisons des écarts entre les conditions actuelles (ou futures) et les aspirations de la société ou les objectifs qu'elle se fixe. Le SOMEE examinera aussi ce qui a été fait et ce qui peut être fait pour réduire progressivement l'écart entre les conditions actuelles et nos aspirations sociétales. Le schéma annoté du rapport SOMEE, qui est structuré selon le cadre DPSIR, a été approuvé par les pays CLME+ et les organisations membres du MCP.

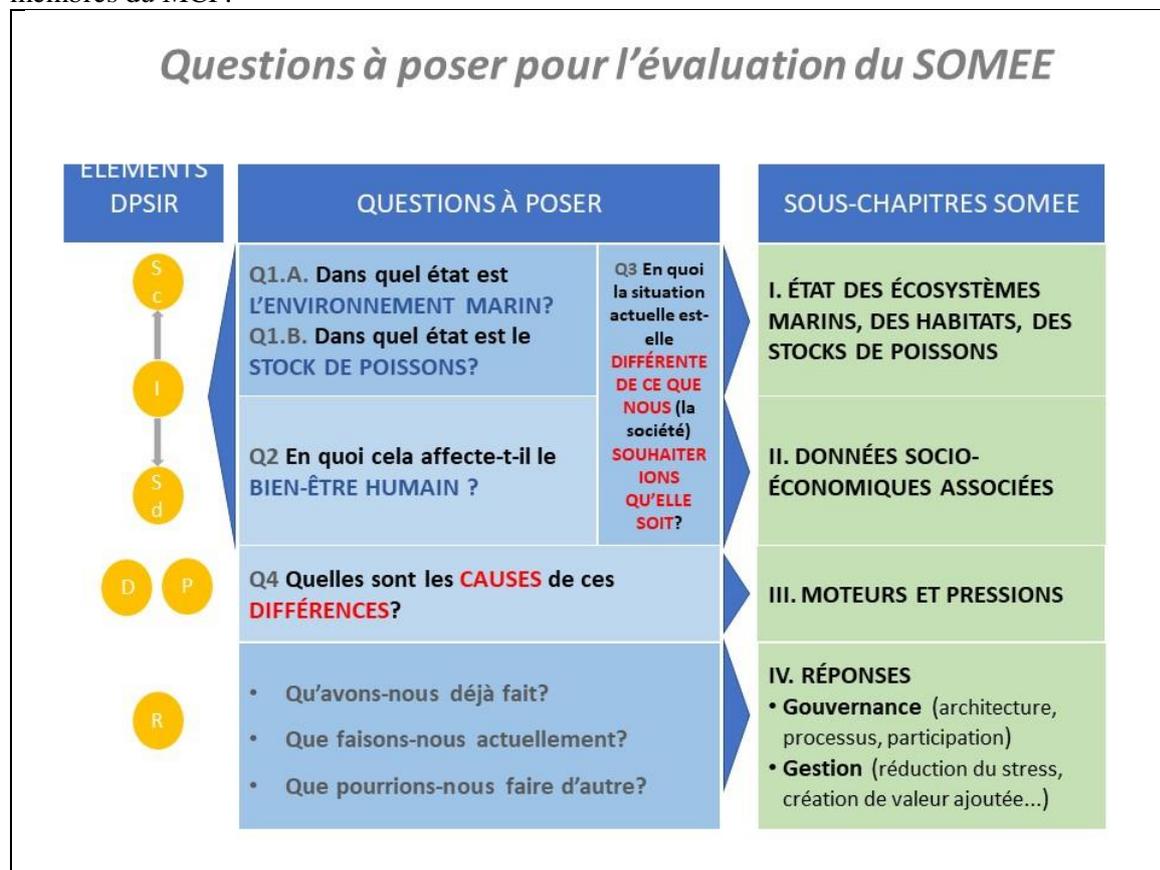


Figure 3. Questions à poser pour l'évaluation du SOMEE

Élaboration de la première version du rapport SOMEE

L'élaboration du rapport SOMEE se fait en plusieurs phases, la première étant centrée sur l'élaboration d'un sous-groupe de chapitres et de sous-chapitres :

- Introduction (UCP et MCP, entre autres)
- État de l'environnement marin: Pollution d'origine terrestre (Programme pour l'environnement des Caraïbes du Programme des Nations Unies pour l'environnement) et examen des stocks de poissons (FAO-COPACO)
- Approche de gestion écosystémique des pêcheries de langouste des Caraïbes (OSPESCA)
- Gestion fondée sur l'écosystème du sous-écosystème de récifs - État des habitats marins côtiers (Programme pour l'environnement des Caraïbes du Programme des Nations Unies pour l'environnement)

Les autres sous-chapitres du SOMEE seront élaborés à un stade ultérieur. Tous les chapitres sont censés mettre en lumière le lien entre les ressources biologiques marines et les avantages socio-économiques et/ou aspirations sociétales qui leur sont associés. Le sous-chapitre sur la langouste des Caraïbes est élaboré en tant que prototype, destiné à servir d'exemple pour l'élaboration des

autres sous-chapitres du rapport sur la pêche. Les membres de la COPACO seront invités à examiner le sous-chapitre sur la langouste et à fournir des observations en retour et des conseils sur la « marche à suivre » à la session de la COPACO, de façon à pouvoir rédiger un exemple de chapitre consolidé qui servira à orienter le développement ultérieur du SOMEE.

Les principaux produits du SOMEE seront un rapport statique qui sera périodiquement mis à jour et une version en ligne plus dynamique du rapport. Le lancement du premier rapport SOMEE est prévu pour le début 2020.

Contributions de la COPACO au premier rapport SOMEE

La COPACO est un partenaire clé de l'élaboration et de l'institutionnalisation du mécanisme SOMEE, du fait de la pertinence de son mandat et de son rôle attendu dans le Cadre de gouvernance régional du CLME. Les contributions au SOMEE seront fournies par les États Membres, à travers le Secrétariat de la COPACO, et par le Secrétariat. Le processus et les rapports mondiaux de la FAO SOFIA et COPACO-SOFIA, qui s'adressent aux mêmes publics que le SOMEE sont particulièrement importants. La COPACO s'est engagée à fournir des contributions sur les pêches pour le rapport SOMEE ainsi que du matériel pour le portail en ligne du SOMEE, en puisant dans les statistiques de pêche de la FAO et dans d'autres sources d'information, conformément à son mandat officiel et à son rôle dans la région.

Alors que le rapport COPACO-SOFIA devrait fournir du matériel clé pour l'élaboration des sections du SOMEE sur les pêches, on prévoit que ces informations seront développées par la FAO pour couvrir de façon plus exhaustive les différents éléments du rapport SOMEE (situation et tendances de la gouvernance et mesures de gestion, moteurs et pressions, aspects socio-économiques).

Exigences pour l'institutionnalisation et le maintien du mécanisme SOMEE

L'institutionnalisation du mécanisme SOMEE nécessitera entres autres:

- de soutenir l'établissement d'un organe de coordination régional (Secrétariat du Mécanisme de coordination CLME+)
- d'assigner la responsabilité de la coordination de l'élaboration du rapport périodique SOMEE, dans le cadre du mandat de l'organe/des mécanismes.
- d'adopter officiellement une méthode d'évaluation, une structure de rapport et une approche d'élaboration de rapport communes à l'ensemble des membres du MCP.
- d'officialiser les engagements des partenaires, par exemple, les obligations à long terme reflétées dans les mandats institutionnels, les stratégies et les programmes de travail à moyen terme, les décisions des organes directeurs, et les termes de référence révisés (ex: Groupes de travail conjoints, Comités scientifiques).
- les décisions des OIG individuelles (y compris de la COPACO) en faveur de ce processus d'institutionnalisation

Le maintien du mécanisme SOMEE nécessitera entres autres:

- de combler les lacunes de données par des recherches et par des programmes améliorés de collecte et de suivi des données.
- de renforcer les capacités humaines et institutionnelles en matière d'évaluation et d'établissement de rapports.
- de fournir les ressources financières requises pour conduire de façon adéquate les activités d'évaluation et d'établissement de rapports.